

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
Du 19 mars 2013

Date de la convocation : le 14 mars 2013

Etaient présents : MM BARRAL, MIRABEL, MM MORIN, BUDYNEK, FAUCON ; Mme BARRAL, Mme BUDYNEK ; Mme CHAUVIN ; M DUCHAMP ; Mme DUMAS ; Mme DUMONT ; M GIUST, Mme INSALACO, M JURDYC ; Mme KOERING, Mme MESTRE ; Mme ZICARI ;

Mme RIONDET, M CHOPPIN **ont donné procuration.**

Mlle BUDYNEK **a été nommée secrétaire**

Absents : M FOURNIER ; Mme KLEINPOORT

Monsieur le Maire donne compte rendu des actes signés en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales

Commission des finances et projets

- Contrat assurances bâtiments communaux multirisques Cocontractant : AXA ASSURANCE – Prix TTC 29202.57 €
- Contrat pour une installation de diffuseurs sonores (mairie)
Cocontractant : DELTA SECURITY SOLUTIONS – Prix TTC 1190.02 €
- Contrat pour nouvelle porte à la crèche. Cocontractant : DUCAB – Prix TTC 4040,32 €
- Contrat assistance en vue d'obtenir l'autorisation d'exploitation d'un ERP (école St Sylvestre).
Cocontractant ! Veritas – Prix TTC 2511,60 € - Mission complémentaire Consuel : 346,84 €

Commission sport et Associations

- Contrat pour le remplacement d'un vitrage cassé (Halle sportive)
Cocontractant : ROZIERES – Prix TTC 1408.89€
- Contrat pour la fourniture et pose d'une vitre cassée (salle polyvalente)
Cocontractant : AU COUPE VERRE) – Prix TTC 165.12 €
- Contrat pour une analyse chimique pour un plan de fumure (terrain de foot) - Cocontractant : ECHO VERT - Prix TTC 101.66 €

Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat de maintenance de nettoyage des VMC (gymnase)
Cocontractant : VENTILCLEAN – Prix TTC 717.60 €
- Contrat pour la vérification des extincteurs (halle sportive)
Cocontractant : SICLI – Prix TTC 104.05 €
- Contrat pour la fourniture d'un mélange sableux (boulodrome)
Cocontractant : COLAS RHONE ALPES – Prix TTC 657.80 €
- Contrat pour des serrures (portillons du stade)
Cocontractant : QUINCAILLERIE MODERNE – Prix TTC 108.15 €
- Contrat pour des brosses à chaussures (au stade)
Cocontractant : MARTY SPORTS – Prix TTC 196.14 €
- Contrat pour des panneaux de stationnements (boulodrome)
Cocontractant : COMAT ET VALCO – Prix TTC 130.36 €
- Contrat pour des poubelles (gymnase)
Cocontractant : PLG – Prix TTC 554.35 €
- Contrat pour du fil de tension pour grillage (tennis)
Cocontractant : DESCOURS ET CABAUD – Prix TTC 59.99 €
- Contrat pour la vérification gaz et électricité (gymnase)
Cocontractant : ALPES CONTROLES – Prix TTC 729.56 €
- Contrat pour l'entretien de la chaudière (gymnase)
Cocontractant : SARL MARTIN – Prix TTC 2000.00 €/an
- Convention pour l'utilisation grande salle (salle polyvalente)
Cocontractant : ASSOCIATION ALSIP – Recettes : TTC 500.00 € année 2012 / 2013
- Contrat pour de la peinture de traçage (terrain de foot))
Cocontractant : RESOSPORTS – Prix TTC 645.84 €
- Contrat annuel renouvelable de vérification des buts de basket (4 ans)
Cocontractant : SOLEUS – Prix TTC 1375,40 € en 2012 ; 837,20 € en 2013 ; 1375,40 € en 2014 et 837,20 € en 2015.
- Contrat annuel renouvelable de vérification du mur d'escalade.
Cocontractant : SOLEUS – Prix TTC 837,20 € / an
- Contrat annuel renouvelable de vérification des buts de basket Ball ; de handball ; de football et de jeux pour enfants
Cocontractant : SOLEUS – Prix TTC 821,65 € en 2013 ; 549,88 € en 2014 ; 821,65 € en 2015 et 549,88 € en 2016.
- Contrat pour l'installation de 3 prises salle polyvalente. Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC : 177,96 €
- Contrat pour installation de 4 arceaux vélo parking salle polyvalente. Cocontractant : TURA N – Prix TTC 717,60 €



Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour des travaux de plomberie (urinoir salle polyvalente)
Cocontractant : AMBIHOME – Prix TTC 311.55 €

Commission scolaire et sociale

- Contrat pour des anti pinces doigts (crèche)
Cocontractant : LBA THIVEL – Prix TTC 120.37 €
- Contrat pour une réparation chauffage (restaurant scolaire)
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 747.97 €
- Contrat pour des lisses de portemanteaux (école élémentaire)
Cocontractant : FRANCE EQUIPEMENT – Prix TTC 297.67 €
- Contrat pour des séances de psychomotricité adultes - enfants (crèche)
Cocontractant : PSYCHOMOTRICITE ET PETITE ENFANCE –
Prix TTC 1016.00 €
- Contrat pour papier standard (école élémentaire)
Cocontractant : VIKING – Prix TTC 226.04 €
- Contrat pour des ramettes de papier standard (école maternelle)
Cocontractant : LIRA – Prix TTC 257.62 €
- Contrat pour des livres (école élémentaire)
Cocontractant : LIRE DEMAIN – Prix TTC 215.00 €
- Contrat pour des fournitures arts plastiques (école élémentaire)
Cocontractant : LIBRAIRIE DU CHANGE – Prix TTC 269.79 €
- Contrat pour des fournitures (école élémentaire)
Cocontractant : LIBRAIRIE DU CHANGE – Prix TTC 61.60 €
- Contrat pour des fournitures (école élémentaire)
Cocontractant : LIBRAIRIE DU CHANGE – Prix TTC 21.78 €
- Contrat pour des fournitures de cuisine (restaurant scolaire)
Cocontractant : HENRI JULIEN – Prix TTC 1839.34 €
- Contrat pour Conformité électrique école élémentaire. Cocontractant : Bouygues Energie – Prix TTC 1034,52 €
- Contrat pour le nettoyage des cadres de vitre du restaurant scolaire. Cocontractant : FACILITY – Prix TTC 554,23 €

Commission Culture Communication, et Relations Institutionnelles

- Contrat pour la réalisation du relevé de câblage existant (médiathèque et Mairie)
Cocontractant : IT PARTNER – Prix TTC 2212.60 €
- Contrat pour une prise de photo panoramique (nouveau gymnase)
Cocontractant : HD MEDIA – Prix TTC 358.80 €



Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour un spectacle ciné concert (salle polyvalente) Cocontractant
ANTIQUARKS – Prix TTC 1200.00 €
- Contrat pour la prestation technique du spectacle ciné concert (salle polyvalente)
Cocontractant ROBELPHONE – Prix TTC 1799.02 €
- Contrat pour la fourniture de câble HDMI (médiathèque). Cocontractant RVBVIDEO. Prix TTC
249.96€
- Contrat pour des piquets afin de clôturer les champs (Rallye de Charbonnière)
Cocontractant SAINT PRIEST DISPANO. Prix TTC 238.20€
- Contrat pour prises de photos aux manifestations (sur la commune)
Cocontractant : STUDIO LE CARRE – Prix TTC 3109.60 €
- Contrat pour l'achat de livres (médiathèque)
Cocontractant : EDITION VDB – Prix TTC 168.64 €
- Contrat pour l'achat de livres (médiathèque)
Cocontractant : GAM – Prix TTC 293.24 €
- Contrat pour l'achat de livres (médiathèque)
Cocontractant : EDITION VDB – Prix TTC 168.64 €
- Contrat pour l'achat de DVD (médiathèque)
Cocontractant : COLACO – Prix TTC 1092.95€
- Contrat pour l'achat de CD (médiathèque)
Cocontractant : GAM – Prix TTC 378.33€
- Contrat pour l'achat de DVD (médiathèque)
Cocontractant : COLACO – Prix TTC 1051.65 €
- Contrat pour fournitures (médiathèque)
Cocontractant : ASLER – Prix TTC 241.91 €
- Contrat pour des étiquettes codes barres (médiathèque)
Cocontractant : MICROBIB – Prix TTC 172.82 €
- Contrat pour la création et impression de document pour les manifestations
Cocontractant : DU BRUIT AU BALCON
La gazette : Prix TTC 5980.00 €
Dépliant forum des associations : Prix TTC 897.00 €
Création de 6 flyers : Prix TTC 3344.02 €
- Contrat pour la création et impression de la carte de vœux
Cocontractant : DU BRUIT AU BALCON – Prix TTC 1967.42 €
- Contrat pour la commande vin (vœux du Maire)
Cocontractant : LES CAVES DU CENTRE – Prix TTC 604.03 €

Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour un spectacle de danse (salle polyvalente)
Cocontractant : METAMORPHOZ – Prix TTC 4200.00 €
- Contrat pour la location d'un robinet pour bouteille hélium (fête des lumières)
Cocontractant : KILOUTOU – Prix TTC 71.91 €
- Contrat pour un spectacle « les féeries pyromaniées » (fête des lumières)
Cocontractant : MONDIALE CLASSE COMPAGNIE – Prix TTC 1156.00 €
- Contrat pour la création et impression du flash info
Cocontractant : UNIGRAPHIC – Prix TTC 538.20 €
- Contrat pour le buffet (vœux du Maire)
Cocontractant : PATISSERIE DEMONT – Prix TTC 655.75 €
- Contrat pour le buffet (vœux du Maire)
Cocontractant : TRAITEUR FABRE – Prix TTC 1210.00 €
- Contrat pour le buffet (vœux du Maire)
Cocontractant : RESTAURANT C L'ILLOT – Prix TTC 5250.00 €
- Contrat pour la création et impression du flash info
Cocontractant : UNIGRAPHIC – Prix TTC 538.20 €
- Contrat pour le renouvellement d'un anti virus Kapersky (1 serveur + 15 postes)
Cocontractant : MICROLOGIC – Prix TTC 1040.00 €

Commission Cadre de Vie et Proximité

- Contrat pour la fourniture et pose d'une main courante (cimetière)
Cocontractant : ROZIERES - Prix TTC 346.84 €
- Contrat pour la réfection de chapeaux de piliers avec enduit d'une murette (cimetière)
Cocontractant : TURAN – Prix TTC 2372.86 €
- Contrat pour la séparation d'un tableau électrique (cabinet médical ancienne crèche)
Cocontractant : ETDE– Prix TTC 807.30€
- Contrat pour des travaux de plomberie (cimetière)
Cocontractant : AMBIHOME – Prix TTC 268.67 €
- Contrat pour le remplacement d'un extincteur (ancienne crèche)
Cocontractant : SICLI – Prix TTC 106.91 €
- Contrat pour des plantations (cimetière)
Cocontractant : ESPACES VERTS DUCHAMP – Prix TTC 538.20 €
- Contrat pour des guirlandes d'illuminations (fêtes des lumières)
Cocontractant : ALF – Prix TTC 300.60 €
- Contrat pour une barrière en Mélèze pour le chemin de centrevière. Cocontractant : DUCAB – Prix TTC 150,70 €



Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour deux plaques de rue. Cocontractant : SIGNAUX GIROD – Prix TTC 240,78 €

Commission développement durable et urbanisme

- Contrat pour maintenance éclairage public (rue du Mourin)
Cocontractant : SYDER – Prix TTC 2699.00 €
- Contrat pour maintenance éclairage public (rue du Bleu, Patio)
Cocontractant : SYDER – Prix TTC 674.00 €
- Contrat pour maintenance éclairage public (rue du Rhône)
Cocontractant : SYDER – Prix TTC 2390.00 €
- Contrat pour maintenance éclairage public (stade de foot)
Cocontractant : SYDER – Prix TTC 263.00 €
- Contrat pour maintenance éclairage public (rue du cimetière)
Cocontractant : SYDER – Prix TTC 4306.00 €

Administration Générale

- Contrat pour la dématérialisation des appel d'offres
Cocontractant : synapse – Prix TTC 322.92 €
- Contrat pour un thermomètre à sonde (service technique)
Cocontractant : HENRI JULIEN - Prix TTC 44.01 €
- Contrat pour la mise en conformité suite à contrôle Veritas (bâtiments municipaux)
Cocontractant : E2S – Prix TTC 1141.13 €
- Contrat pour le remplacement d'un extincteur (bureau de poste)
Cocontractant : SICLI – Prix TTC 106.91 €
- Contrat pour un contrat d'entretien défibrillateurs (sur la commune)
Cocontractant : PYRESCOM – Prix TTC 526.24 €
- Contrat pour de l'équipement (service technique)
Cocontractant : SOUFFLET VIGNE – Prix TTC 624.14 €
- Contrat pour du matériel (service technique)
Cocontractant : WURTH – Prix TTC 218.39 €
- Contrat pour des stores (en mairie)
Cocontractant : LEROY MERLIN – Prix TTC 107.60 €
- Contrat pour un moteur volet roulant (salle du conseil)
Cocontractant : DMF – Prix TTC 466.44 €
- Contrat pour une visseuse, deviseuse, perceuse (atelier service technique)
Cocontractant : LBA THIVEL – Prix TTC 238.00 €
- Contrat pour des ramettes de papier (mairie)
Cocontractant : FIDUCIAL – Prix TTC 232.35 €



Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour des produits d'entretien (bâtiments municipaux)
Cocontractant : H RHONE – Prix TTC 392.29 €
- Contrat pour des produits d'entretien (bâtiments municipaux)
Cocontractant : IPC – Prix TTC 524.25 €
- Contrat pour des produits d'entretien (bâtiments municipaux)
Cocontractant : SOL SERVICE – Prix TTC 683.08 €
- Contrat pour des produits d'entretien (bâtiments municipaux)
Cocontractant : ALPHA VALLET – Prix TTC 3168.00 €
- Contrat pour des produits d'entretien (bâtiments municipaux)
Cocontractant : H RHONE – Prix TTC 3442.39 €
- Contrat pour des produits d'entretien (bâtiments municipaux)
Cocontractant : PIERRE LE GOFF – Prix TTC 745.53 €
- Contrat pour des produits d'entretien (bâtiments municipaux)
Cocontractant : PURODOR MAROSAM – Prix TTC 426.64 €
- Contrat pour des produits d'entretien (bâtiments municipaux)
Cocontractant : ARGOS – Prix TTC 963.33 €
- Contrat pour des étuis passant de ceinture Samsung Galaxy (service technique)
Cocontractant : DSMITELECOM – Prix TTC 39.47 €
- Contrat pour la maintenance des logiciels compta, état civil et paie 2013 (bâtiments municipaux)
Cocontractant : BERGER LEVRAULT – Prix TTC 3245.21 €
- Contrat pour l'abonnement suivi systèmes exploitation.2013
Cocontractant : BERGER LEVRAULT – Prix TTC 369.98 €
- Contrat avenant pour le nettoyage des bâtiments communaux (+1,019 %)
Cocontractant : FACILITY – Prix TTC 5328.93 €/mois
- Contrat de maintenance du serveur : infogérance - SERENITE
Cocontractant : IT PARTNER – Prix TTC 179.40 €/mois
- Contrat pour la maintenance logiciel « e-enfance » (restauration scolaire)
Cocontractant : BERGER LEVRAULT – Prix TTC 919.48 €
- Contrat pour changement 2 pneus avant camion des ST. Cocontractant : Euromaster – Prix TTC 445,79 €

Compte-rendu du Conseil Municipal



Approbation du compte administratif 2012

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil doit élire un président spécial. Monsieur Mirabel est élu comme président. Monsieur le Maire rappelle également qu'il doit se retirer au moment du vote de cette délibération. Il laisse donc la parole à Monsieur Mitabel qui présente le compte administratif.

Le compte administratif 2012 se résume ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses :	2 182 319.06 €
Recettes :	2 969 314.87 €
Soit un résultat positif de	786 995.81 €

Investissement :

Dépenses :	1 780 753.92 €
Recettes :	1 409 053.56 €
Soit un déficit de	371 700.36 €

Il y a 14077,90 € restes à réaliser en dépenses, 0 en recettes.

La clôture de l'exercice 2012 s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Le compte administratif de 2011 a fait apparaître :

Un excédent de 986 108.31 €

Et un excédent capitalisé de 802 052.69 €

Le compte administratif de 2012 fait apparaître :

Un excédent de 786 995.81 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 971 051.43 €.

Investissement :

Le compte administratif de 2011 a fait apparaître :

Un excédent de 588 147.31 €

Le compte administratif de 2012 fait apparaître :

Un solde négatif de 371 700.36 €.

Et des restes à réaliser pour 14 077,90 €

Soit un déficit d'investissement de 385 778,26 €

Et un résultat de clôture excédentaire de 202 369,05 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, (moins le vote du maire)

-approuve le compte administratif 2012.



Compte-rendu du Conseil Municipal



Approbation du compte de gestion 2012

Rapporteur M Mirabel

Le compte de gestion dressé par le receveur percepteur sur l'exécution de l'exercice 2012 n'appelle aucune observation ni réserve particulière, il présente les mêmes résultats que le compte administratif, à savoir :

- résultat de clôture positif de 971 051.43 € en section de fonctionnement
- résultat de clôture positif de 216 446.95 € en section d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion 2012

Affectation des résultats de l'exercice 2012

Rapporteur M Jurdyc

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que celui-ci vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 971 051.43 €
- un excédent de la section d'investissement de 216 446.95 €.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 14 077,90 €.

Conformément à l'instruction M14, le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution, c'est-à-dire le besoin de financement et les restes à réaliser de la section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 d'une part en réserve pour couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser et d'autre part, en report de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de l'exercice 2012 de la façon suivante :

Recettes d'investissement



Compte-rendu du Conseil Municipal



ligne 1068-01 excédent de fonctionnement capitalisé : 788 353,05 €
ligne 001 solde d'investissement reporté : 216 446.95 €

Recettes de fonctionnement

ligne 002 excédent de fonctionnement reporté : 182 698.38 €

Vote du taux des 3 taxes communales pour 2013 **Rapporteur M Jurdyc**

Il est rappelé au conseil les taux des 3 taxes municipales appliquées en 2012 :

- taxe d'habitation	7.96 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	8.85 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	20.49 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de maintenir les taux à leur niveau actuel pour l'année 2013

Adoption du BP 2013 **Rapporteur : M Mirabel**

Monsieur Pierre MIRABEL, 1^{er} Adjoint, en charge des finances donne lecture du budget primitif étudié en commission des finances et en réunion de travail du conseil municipal.
Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses, à savoir :

-pour la section de fonctionnement : 3 029 628.00 €
-pour la section d'investissement : 1 597 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-d'adopter le budget primitif 2013.



Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Rhône - Avis de la Commune de Solaize sur l'extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Quincieux **Rapporteur : M le Maire**

Contexte de la demande d'adhésion

L'arrêté préfectoral n° 6002 du 19 décembre 2011 relatif au schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Rhône prévoit l'extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux (3 058 habitants, commune la plus peuplée de la Communauté de communes Mont d'Or Azergues) et le regroupement des Communautés de communes du Pays du Bois d'Oingt (sauf Jarnioux et Ville sur Jarnioux), Beaujolais Saône Pierres Dorées (sauf Liergues), Beaujolais Val d'Azergues et Mont d'Or Azergues (sauf Quincieux).

Données générales

La commune de Quincieux est située à 25 kilomètres au nord de Lyon et est limitrophe de la Communauté urbaine par la commune de Saint Germain au Mont d'Or.

Elle s'étend sur 1 800 hectares dont 1 200 hectares d'espaces agricoles ou assimilés.

L'évolution de sa population totale entre 1999 (2 699 habitants) et 2013 (3 058 habitants) est de + 13,30%.

78 % de sa population active travaille en dehors de la Commune.

Elle compte 4 zones d'activité, à savoir : Champ Grillet, Grand Veissieux, La Bourchalerie, En Chuel qui couvrent 3,59 % du territoire communal.

Bordée au nord-est par la Saône, Quincieux fait l'objet d'un plan de prévention des risques naturels d'inondation prescrit en mai 2009. 14,6 % de sa population se trouve en zone inondable.

Méthodologie adoptée par délibération n° 2012-3077 du Conseil de communauté du 25 juin 2012

La commune de Quincieux a engagé une étude de faisabilité afin de vérifier la pertinence du projet, identifier les questions importantes qui devront être traitées et déterminer les conditions de retrait de la Communauté de communes Mont d'Or Azergues.

Une telle étude a également été initiée par la Communauté urbaine pour ce qui la concerne. La commission spéciale nouvelles compétences a émis un avis favorable sur ces principes méthodologiques lors de sa séance du 10 mai 2012, dans la perspective d'une adhésion à l'horizon 2015.

Par délibération n° 2012-3077 du 25 juin 2012, le Conseil de communauté a accepté l'examen du projet d'adhésion de la commune de Quincieux à la Communauté urbaine de Lyon et a demandé à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de procéder à l'ensemble des analyses et évaluations techniques, financières et d'organisation concernant cette demande d'adhésion.

Ces évaluations auront vocation à être soumises, en application du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, à l'approbation du Conseil de communauté, des Conseils municipaux de

Compte-rendu du Conseil Municipal



Quincieux et des 58 Communes membres de la Communauté urbaine statuant à la majorité qualifiée, dans la perspective d'une extension de périmètre effective au 1^{er} janvier 2015.

Mise en œuvre du SDCI du Rhône

Par arrêté du 6 septembre 2012, monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, a dressé un projet de périmètre en vue de la mise en œuvre du projet de regroupement de la Communauté de communes du Pays du Bois d'Oingt (sauf Jarnioux et Ville sur Jarnioux), de la Communauté de communes Beaujolais Saône Pierres Dorées (sauf Liergues), de la Communauté de communes Beaujolais Val d'Azergues et de la Communauté de communes Mont d'Or Azergues (sauf Quincieux).

Par arrêté du 27 décembre 2012, monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, a dressé un projet de périmètre en vue de la mise en œuvre du projet d'extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux.

En application du II de l'article 60 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, la procédure mise en œuvre est la suivante :

- monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, notifie un arrêté d'extension du périmètre au Conseil de communauté pour avis ainsi qu'aux conseils municipaux de chaque commune incluse dans le périmètre pour accord.

Les organes délibérants disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur l'extension envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable,

- la modification de périmètre est prononcée par arrêté de monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, après accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre. Cet accord doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale,

- à défaut d'accord des communes et sous réserve de l'achèvement des procédures de consultation, monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, peut, jusqu'au 1^{er} juin 2013, par décision motivée, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale du Rhône (CDCI), modifier le périmètre.

Il est proposé de réitérer la position exprimée par la Communauté urbaine en faveur de l'adhésion de la commune de Quincieux au 1^{er} janvier 2015. A l'instar des adhésions des communes de Givors, Grigny et Lissieu, le Conseil de communauté et les communes seront appelées à délibérer sur les transferts de charges et de ressources correspondants ;

Vu ledit dossier ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DELIBERE

1° - Emet un avis favorable au principe de l'extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux avec effet au 1^{er} janvier 2015.



2° - Dans cette perspective, la commission locale d'évaluation des transferts de charges poursuivra l'ensemble des analyses et évaluations techniques, financières, fiscales et d'organisation concernant le dossier d'adhésion en vue des délibérations concordantes à intervenir.

Ré-informatisation de la médiathèque et demande de subvention auprès de l'Etat **Rapporteur : Lucie Barral**

Afin de moderniser sa médiathèque, la mairie de Solaize a engagé une procédure de restructuration de cette dernière, à travers un réaménagement de son espace, en premier lieu.

Elle souhaite maintenant continuer cet effort, en augmentant fortement l'offre numérique de la médiathèque. Cette augmentation de l'offre passe par un projet structurant de ré-informatisation : acquisition d'un nouveau logiciel (incluant la mise en ligne du catalogue et 1 portail dédié à la médiathèque), de nouveaux postes informatiques (+ mobilier), de tablettes et de liseuses ; installation de la wifi ; bornes d'écoute musicale.

C'est dans ce cadre, que la mairie de Solaize sollicite une subvention de l'Etat, au titre du concours particulier de la DGD.

La commune de Solaize a bien noté qu'un dossier plus précis devra parvenir aux services de l'Etat, ainsi qu'à la DRAC, avant le 30 avril 2013.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la ré-informatisation de la médiathèque ;
- demande une subvention à l'Etat ;

Ré-informatisation de la médiathèque : engagement sur le choix des prestations et sur le coût HT de l'opération. **Rapporteur : Véronique Chauvin**

Par délibération, le conseil municipal de la commune de Solaize, a décidé de moderniser la médiathèque de la commune en réalisant un projet structurant de ré-informatisation. Pour ce faire le conseil municipal a également demandé une subvention au titre du concours particulier de la DGD.

Afin de pouvoir finaliser sa demande de subvention, la commune de Solaize doit constituer un dossier, et prendre une délibération dans laquelle elle s'engage sur le choix des prestations et le coût HT de l'opération.

Prestations et coûts HT

Infrastructure réseau (Evolution du serveur ; Sécurisation par un firewall ; Fiabilisation de l'utilisation par des Switch ; Wifi) :

Entreprise IT Partner : 11897 € HT

Compte-rendu du Conseil Municipal



Nouveau logiciel médiathèque : Paprika CS2 + OPAC 3D

Entreprise Décalog : 8502 € HT

Matériel informatique :

- Entreprise Micrologic : 5 PC portables + 1 étui + 4 systèmes anti vol PC + 7 casques + 2 I Pad + 2 galaxy tab2 : 6126 € HT
- Decitre : 2 liseuses Cybook Odyssée + 2 étuis : 259 € HT
- FNAC : 3 liseuses Kobo Glo + 3 étuis : 401,07 € HT

Accessoires :

- Entreprise GP Associés : Systèmes anti vol tablettes (4) et liseuses (1) : 240,60 € HT
- Entreprise Décalog : 2 douchettes : 377,84 € HT

Consoles de jeu :

- FNAC : Consoles jeu + accessoires + jeux 848,50 € HT

Station écoute musicale :

- Entreprise DEMCO : station enfant : 1734,30 € HT
- Entreprise Asler : Station adulte : 2900 € HT

Mobilier :

- Entreprise fillon : table espace multimédia + borne individuelle : 1641,19 € HT
- Entreprise CAIRO : 6 chaises espace multimédia : 1295,63 € HT
- Entreprise Nelco : Table salon lecture numérique : 297,5 € HT
- Entreprise Arrivetz : 5 fauteuils salon lecture numérique : 1700 € HT

TOTAL : 38220,63 € HT

Par ailleurs, la commune de Solaize souhaite que cette opération intervienne les trois 1^{ères} semaines d'août, durant la fermeture estivale. C'est pourquoi la commune sollicite de faire partie de la 1^{ère} délégation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- s'engage sur le choix des prestations énoncées ci-dessus ;
- s'engage sur le coût HT de l'opération énoncé ci dessus ;
- accepte le projet scientifique culturel éducatif et social de la médiathèque ;
- demande une aide de l'Etat au titre du concours particulier de la DGD ;



Compte-rendu du **Conseil Municipal**



Autorisation de déposer un permis de démolir du local de chaufferie

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

La commune de SOLAIZE envisage de mettre aux normes le bâtiment de l'ancienne école Saint Sylvestre située au 162, rue du Rhône à Solaize sur la parcelle AS79. Depuis juin 2008, le bâtiment est inoccupé. La commune a étudié un projet d'accueil des services de garderie périscolaire et de centre de loisirs permettant non seulement d'améliorer les conditions d'accueil de ces services, d'entretenir le bâtiment mais aussi de conserver la vocation pédagogique de ce patrimoine affectif du village.

Pour ce faire, la commune a prévu une mise aux normes techniques du bâtiment permettant l'accueil le public dans les conditions réglementaires de sécurité des ERP. Cette mise aux normes implique le déplacement (et le remplacement de la chaudière) située dans un petit local en annexe du bâtiment principal. Il est donc prévu de démolir partiellement ce local.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à procéder au dépôt du permis de démolir du local chaufferie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-accepte d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au dépôt du permis de démolir du local de chaufferie.

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 26 mars 2013, conformément à la loi du 04 août 1884

**Le Maire
G. BARRAL**

